

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

10 Présents : Mesdames DUMONT, WIESENER, NAWROT, CORDONNIER, MARTZ.
Messieurs BURGER, BATOT, HOUIN, CHERY, GOUTHIER.

2 Pouvoirs : M. GATIMEL pour M. BURGER
Mme THIBAUD pour Mme MARTZ

2 excusés : M. ROUX et Mme CONTOUX

1 absent : M. DOTTE

Secrétaire de séance : M. HOUIN Patrice

Remarque sur le précédent CM : Mme DUMONT indique que les Power Point correspondants aux conseils seront transmis par voie électronique.

1. ÉLECTIONS CCAF

- Élection par le conseil municipal de trois propriétaires titulaires et de deux propriétaires suppléants,
- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers suppléants.

Élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis

Élections des propriétaires titulaires

Compte tenu des voix recueillies au cours des tours successifs, sont élus membres titulaires :
Mme GUIDOU Sylvie, Monsieur RUFFI Bruno et Mme BLONDEAU Céleste.

Élections des propriétaires suppléants

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, sont élus membres suppléants :
M. LAVAUX Jean-Marc – 1^{er} suppléant et M. COSSIN Jean-Louis, deuxième suppléant.

Désignation des représentants du conseil municipal

Désignation du conseiller titulaire

Compte tenu des voix recueillies, **Mme THIBAUD Virginie** est élue membre titulaire.

Désignation des conseillers suppléants

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, sont élus membres suppléants :
M. BURGER Roger – 1^{er} suppléant et M. HOUIN Patrice, deuxième suppléant.

2. CONVENTION MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL MÉDIATHÈQUE

Madame le maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition du personnel communal pour les besoins de la Médiathèque afin d'actualiser les charges.

Les principales modifications sont les suivantes :

Le coût en fonction d'un quota d'heures défini et non plus en fonction d'un agent,

Les dispositions financières :

- Montant de la prestation calculée sur le montant réel de la rémunération et de toutes les charges afférentes du personnel intervenant
- Remboursement par acompte de 17€ / heure
- Régularisation en janvier de N+1, après transmission du montant définitif du montant de la prestation de l'année N.

Le conseil autorise Madame le maire à signer la convention avec la Communauté de communes Mad et Moselle à l'unanimité.

3 . CONVENTION DE RÉPARTITION DES COÛTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DES LOCAUX MUTUALISÉS – SDIS/CCM&M/Commune

Madame le maire informe le conseil qu'il y a lieu de prévoir les modalités de répartition des coûts liés au fonctionnement et aux investissements dans les locaux du SDIS et des services techniques mutualisés de la Communauté de communes Mad et Moselle.

Le conseil autorise Madame le maire à signer la convention avec la Communauté de communes Mad et Moselle et le SDIS à l'unanimité.

4. CHARTE ENGAGEMENT RÉSEAU PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Madame le maire informe le conseil que les services de gestion comptable de Thiaucourt seront transférés à l'agence Pont à Mousson à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur PETITJEAN sera nommé conseiller au décideur local et restera en poste à Thiaucourt. Ce dernier disposera d'un bureau au sein du siège de l'EPCI.

Ses missions s'articuleront autour de trois axes :

- Mission de conseil régulière
- Mission de conseil thématique
- Mission de conseil personnalisée

Le conseil autorise Madame le maire à signer la charte avec la DFIP et la Communauté de communes Mad et Moselle à l'unanimité.

5. MISE EN PLACE PHOTOMATON

La commune de Thiaucourt met à disposition une partie du rez de chaussée de la mairie (accueil, côté gauche) de la société SA PHOTOMATON un emplacement pour :

- La mise en dépôt et installation d'une cabine automatique à photographier universelle accessible à tous et adaptée aux personnes à mobilité réduite.
- L'exploitation des produits de SA PHOTOMATON aux fins de vente qui concerne les photos d'identité couleur.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation.

En contrepartie, SA PHOTOMATON s'engage à verser à la commune une redevance annuelle égale à 15% du chiffre d'affaires hors taxes générées par la cabine.

Le conseil autorise Madame le maire à signer la convention d'occupation du domaine public à l'unanimité.

6. CONVENTION DROIT DE PLACE SNACK FRAÎCHEUR

Madame le maire propose la signature d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire ou AOT avec le « SNACK FRAÎCHEUR3 ? FOOD-TRUCK REPR2SENT2 PAR Monsieur Nicolas BURGER.

PROPOSITION : 95€ / mois, répartis de la façon suivante :

- AOT : 8€/jour pour 4 jours par semaine
- Taxe sur les activités commerciales saisonnières : 0.76€ x 9.15€ x 2fois la surface en m² de la camionnette / jour
- Redevance électricité : 2€ / mois

PROPOSITION TARIFAIRE TAXE : 0.76€

Le conseil autorise Madame le maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire à l'unanimité.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition tarifaire relative à la taxe sur les activités commerciales à 0.76€.

7. RÉCUPÉRATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU PÉRISCOLAIRE – Année 2019

Frais charges courantes année du 01/01/2019 au 31/12/2019

Lieux périscolaire : Bâtiment LA POSTE et espace YVES DUTEIL

Agents mis à disposition	Nombre d'heures annuels		TOTAL
5	1063.89		16 351.87€
Bâtiment LA POSTE	420m ²	Local périscolaire	155,68m²
TOTAL	1 771,59 €		
Bâtiment Espace Yves Duteil	750m ²	Local périscolaire	148,46m²
TOTAL	798,67 €		
TOTAL SALAIRES + CHARGES	18 922,13 €		
Avances déjà réglées par CCMM :	10150.02 €		
TOTAL RESTANT DÛ	8 772,11 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire d'établir un titre de recette pour la récupération des frais de fonctionnement du périscolaire.

8. ONF VENTE DE BOIS 2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté.
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021.

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Unités de gestion n° 37_i3 ; 33 ; 35_i3 ; 38 ; 39_i3

Autorise la vente par l'ONF de ces coupes lors des ventes groupées.

En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF avec conforme du maire.

9. PROPOSITION DE CESSIONS

Madame le maire expose la proposition de l'Office National des Forêts à savoir :

La vente de coupe de bois aux habitants de VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL des parcelles suivantes :

- Parcelles n°2 et n°10 pour éclaircissement. Vente sur pied et bois de chauffage.
- Parcelle n°30 pour amélioration. Vente en bloc ou sur pied.

Tarifification :

- Prix du stère à 6.67 € HT, soit 8 € TTC toute parcelle.
- Un stère sur deux facturé pour les parcelles n°2 et 10
- Rappel concernant les affouages, un stère sur deux facturé à la parcelle n°17

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise l'ONF à procéder aux cessions des parcelles dans les conditions tarifaires proposées à l'unanimité.

10. TARIFICATION ESPACE YVES DUTEIL

Madame le maire demande l'autorisation d'une tarification pour la salle Yves Duteil, suite à une demande de location à titre privée pour un particulier, du vendredi 11 septembre à 10h au dimanche 13 septembre à 18h30.

Proposition tarifaire de cent euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité madame le maire à récupérer le coût de location de la salle, pour le montant proposé.

11 Entrées SDAA 54

Le conseil valide les entrées au SDAA54 des communes suivantes :

- Communauté de communes du Sel et du Vermois
- DIEULOUARD

12 LOCATION LOCAL ARCHIVAGE ANCIENNE CASERNE - SIE

Suite à la demande du Syndicat du Trey, Madame le maire a proposé une location d'un local de l'ancienne caserne au SIE, à des fins d'archivage.

Madame le maire propose de fixer le loyer à 50€ (cinquante euros) par mois assorti de charges d'électricité de 2€ (deux euros) par mois à compter du 1^{er} novembre 2020.

La redevance de 50€ est ré évaluable annuellement, en fonction du dernier indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT)INDEX ILAT à la conclusion du bail : Année 2020 – Trim 2 – Indice 114.33 – 26/09/2020

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de valider la proposition de tarification du loyer pour le local de l'ancienne caserne. 1 abstention / 1 contre.

13-AUTORISATION DE SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS

Après débat sur le projet de signalétique suivant :

Projet de signalétique communal, sur deux catégories de dispositifs,

Un plan de jalonnement est proposé. Une sollicitation du fonds de concours permettrait :

- Le financement au près de la Communauté de communes
- Un appui technique du Parc National Régional de Lorraine

Le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** Madame le maire à solliciter le fonds de concours.

14- ACCORD DE NÉGOCIATION _ VENTE LA POSTE

Après débat sur le projet suivant : **ÉTUDE DE FAISABILITÉ _ MAISON FRANCE SERVICES _BÂTIMENT LA POSTE**, par les services de la Communauté de Communes Mad et Moselle,

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver l'accord de principe de cette étude et d'autoriser madame le maire à négocier le prix de vente du lot (bâtiment LA POSTE situé rue Mathiot à THIAUCOURT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'accord de principe pour l'étude de faisabilité de la Maison France Services, **AUTORISE** Madame le maire à négocier le prix de vente.

AVIS :

M. GOUTHIER avait demandé l'extinction de l'éclairage public la nuit pendant le couvre feu. Le conseil après débat, décide de réfléchir à la question et reviendra sur le sujet ultérieurement.

L'arrêté DECI a été validé par le SDIS et a été transmis à la Préfecture pour contrôle de légalité.

DATE PRÉVISIONNELLE DU PROCHAIN CONSEIL : 01/12/2020 à 18h30

FIN DE SÉANCE : 21h20